

Négoce et industrie à Mulhouse au XVIIIe siècle

Isabelle Ursch-Bernier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1561>

DOI : 10.4000/alsace.1561

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006

Pagination : 487-496

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Isabelle Ursch-Bernier, « Négoce et industrie à Mulhouse au XVIIIe siècle », *Revue d'Alsace* [En ligne], 132 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1561> ; DOI : 10.4000/alsace.1561

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Négoce et industrie à Mulhouse au XVIIIe siècle

Isabelle Ursch-Bernier

- 1 Le choix d'un projet de thèse¹ est influencé par de multiples motivations dont trois au moins, déterminantes : l'intérêt pour le sujet choisi qui, au risque de devenir passionnel, est essentiel pour mener à bien une recherche de plusieurs années, la volonté de faire aboutir un travail qui exige implication, obstination et abnégation et la nécessité d'apporter un nouveau questionnement sur un thème ayant suscité hypothèses et conclusions diverses.
- 2 Mon mémoire de maîtrise sur *La première manufacture de toiles peintes de Mulhouse* s'est avéré décisif dans la décision d'élargir le champ d'investigations. En effet, les sources disponibles laissaient entrevoir un cadre de recherches plus étendu, englobant le négoce et l'activité manufacturière à Mulhouse, pour la période du XVIII^e siècle.
- 3 Des questions se sont rapidement posées : pourquoi et comment des manufactures d'impression sur étoffes se sont-elles développées dès 1746, dans une petite cité d'environ quatre mille habitants, enclavée dans le royaume de France ? Nombreux sont les historiens, économistes, géographes et juristes à avoir tenté d'expliquer, à partir de leur domaine de spécialisation, l'essor industriel mulhousien de la seconde moitié du XVIII^e siècle.
- 4 En 1831, Achille Penot, dans sa *Statistique générale du Haut-Rhin*, évoque la « position topographique de Mulhouse » comme « centre du commerce de l'Europe continentale », avec « une population industrielle et d'un caractère entreprenant » ; description flatteuse d'un membre éminent de la Société Industrielle de Mulhouse au XIX^e siècle.
- 5 En 1912, le sociologue Robert Lévy, dans son *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*, met en avant la qualité de l'eau, le réseau routier et l'approvisionnement en matières premières.
- 6 En 1930, Henri Laufenburger et Pierre Pflimlin, dans leur *Cours d'économie alsacienne*, évoquent le facteur idéologique en reprenant l'ouvrage de Max Weber, *L'éthique*

protestante et l'esprit du capitalisme, pour souligner l'influence de la religion réformée dans la réussite industrielle mulhousienne.

- 7 En 1948, Etienne Juillard, dans son *Essai sur les causes de l'industrialisation de la Haute Alsace au XVIII^e siècle*, privilégie le facteur démographique : pour lui, l'excédent de population rurale aurait entraîné le développement des manufactures.
- 8 En 1950, Paul Raymond Schwartz, dans son travail sur *Les débuts de l'indiennage à Mulhouse*, insiste sur l'importance des routes commerciales et notamment la situation de la ville sur l'axe Suisse / Lorraine.
- 9 En 1971, Raymond Oberlé, dans son étude sur *L'évolution des fortunes à Mulhouse et le financement de l'industrialisation au XVIII^e siècle*, souligne l'intensification de la fonction commerciale après la guerre de Trente Ans, associée à une poussée démographique et une pénurie de terres.
- 10 Tous ces travaux laissent supposer que ce n'est pas un principe isolé mais bien une combinaison de facteurs originaux, qui justifie le phénomène d'industrialisation amorcé à cette période dans la petite république.
- 11 Le cas mulhousien est original à plus d'un titre, à commencer par l'utilisation des sources disponibles pour faire aboutir ce travail : lorsque la création des départements français est instituée en 1790, la cité est encore un état indépendant ; de ce fait, au moment où Mulhouse est rattachée à la France et admise comme localité du Haut-Rhin en 1798, Colmar est déjà le siège des institutions départementales. Cette situation explique que les archives de la république de Mulhouse n'aient jamais quitté leur ville ; l'ensemble du fonds ancien se trouvant ainsi réuni aux Archives Municipales, j'ai délibérément privilégié l'exploitation de ces sources exceptionnelles, très peu fréquentées par les chercheurs et historiens, sans doute parce qu'elles nécessitent une solide connaissance de la paléographie allemande. Pour ce faire, j'ai consacré une année à maîtriser le « déchiffrement » des textes manuscrits et à acquérir le vocabulaire spécifique de la période concernée. Cette approche indispensable démontre et rappelle à quel point l'apprentissage du métier d'historien passe par la confrontation avec le document.
- 12 Revenons à l'originalité du cas mulhousien qui réside certainement dans son statut d'enclave géographique, politique, religieuse et économique : en 1648, la guerre de Trente Ans s'achève avec la signature des traités de Westphalie et le rattachement de l'Alsace au royaume de France. Mulhouse est une république indépendante, de religion réformée, alliée de la Confédération helvétique et du roi de France, enclavée dans la province d'Alsace. La cité dont le territoire n'excède pas 20 km², jouit d'une situation favorable en terme de communications et d'échanges, sur les axes Suisse / Lorraine et Strasbourg / Belfort.
- 13 Quel est au XVIII^e siècle le cadre politique et social de Mulhouse ?
- 14 Depuis le milieu du XV^e siècle, les tribus, qu'il faut considérer comme des regroupements de corps de métiers, sont devenues la base du cadre politique mulhousien. Au nombre de six, elles élisent leurs représentants au sein du Grand Conseil, organe gouvernemental de soixante membres, supervisé par trois bourgmestres. La tribu la plus puissante est celle des Tailleurs : elle regroupe environ vingt-cinq métiers à la fin du XVII^e siècle.
- 15 La société est composée de deux classes de bourgeois, les privilégiés et les manants, et d'étrangers admis à séjourner dans la ville pour leur travail, s'ils sont de religion réformée. Depuis les années 1680, la bourgeoisie privilégiée se referme sur elle-même en refusant de nouvelles admissions et le statut des manants se confond inexorablement

avec celui des étrangers. Les familles bourgeoises monopolisent progressivement les postes administratifs et politiques, en se maintenant au Conseil par cooptation.

- 16 Le premier dénombrement officiel de la population est effectué en 1699 : la cité comprend alors 3 320 habitants ; la consultation des actes paroissiaux montre que la population mulhousienne subit une décélération démographique depuis au moins une décennie, difficilement compensée durant la première moitié du XVIII^e siècle, puisque l'estimation de l'année 1750 affiche environ 4 000 habitants. C'est pourtant à cette période que s'amorce une mutation économique et sociale décisive, que l'on ne peut donc justifier par un phénomène d'explosion démographique.
- 17 Le commerce domine l'activité économique depuis la seconde moitié du XVII^e siècle : centre de ravitaillement pour les armées et la population environnante durant la guerre, Mulhouse devient une ville d'échanges qui joue un rôle déterminant dans la régulation du marché régional des céréales et dont la population bourgeoise s'enrichit par le négoce en tous genres.
- 18 A partir de 1666, l'intensification de la fonction commerciale induit une augmentation de la réglementation relative aux marchands ; les litiges s'avèrent de plus en plus fréquents entre artisans et commerçants, et incitent le Conseil à décréter une stricte séparation de ces deux types d'activité. En 1696, le commerce est reconnu comme métier à part entière avec l'apparition du terme « Corps des marchands », dont les membres sont inscrits très majoritairement à la tribu des Tailleurs.
- 19 En 1715, la création officielle du Directoire de commerce permet au Conseil d'imposer un organe de contrôle de toutes les transactions commerciales. A partir de 1725, le Directoire est institué en tribunal des marchands et juge en première instance tous les litiges concernant le négoce. De 1721 à 1755, ses nombreuses interventions en matière de législation commerciale, vont largement contribuer à la montée en puissance des négociants mulhousiens.
- 20 Cette montée en puissance est révélée par les quatre points suivants :
 - le nombre de marchands, multiplié par 2,5 dans la première moitié du XVIII^e siècle ;
 - les nuances de vocabulaire employées pour désigner marchands et négociants ;
 - la courbe ascendante des transactions commerciales, en corrélation avec les interventions législatives du Directoire ;
 - l'accumulation de capitaux issus du commerce, dévoilée par les inventaires après décès des négociants.
- 21 La nuance de vocabulaire distinguant le négociant du marchand, apparaît pour la première fois en 1698 dans un acte notarié. Considérons que l'installation du Directoire en 1715, coïncide avec la première génération de négociants mulhousiens. Les documents font apparaître trois générations de négociants pour la période 1700-1750. Le patrimoine transmis par les négociants de la première génération, est réinvesti dans l'activité commerciale par les héritiers. Les inventaires des négociants mettent en évidence la solidarité familiale qui va permettre à la deuxième et troisième génération, de passer du négoce et à l'activité manufacturière ; en 1740, des statuts écrits confirment l'existence de sociétés en nom collectif, basées sur la solidarité des associés et autorisant la mise en commun des moyens financiers et des risques.
- 22 La relation étroite entre capitalisme marchand et financement des premières manufactures, se réalise bel et bien par la transmission du patrimoine familial des négociants. A titre d'exemple, le patrimoine transmis par le négociant Thierry en 1754,

- atteint 367 000 livres tournois (en comparaison, la valeur moyenne d'une maison à Mulhouse peut être estimée à 4000 livres tournois) ; il s'agit sans doute de l'héritage le plus important légué par un négociant mulhousien pour la période considérée. Il va contribuer au soutien financier de plusieurs manufactures par l'intermédiaire de ses descendants.
- 23 L'étude des inventaires permet de situer le patrimoine transmis à la génération des futurs fabricants dans une fourchette de 70 000 à 367 000 livres tournois. Que représente le patrimoine des fabricants trois décennies plus tard ? Il se situe cette fois dans une fourchette de 150 000 à 700 000 livres tournois. Nous pouvons donc supposer que le capitalisme marchand s'est épanoui en capitalisme industriel.
- 24 En 1746, les pionniers mulhousiens de l'impression sur étoffes envisagent la fabrication et la vente de tissus de coton imprimés dits indiennes, comme une opportunité commerciale à saisir, un négoce lucratif lié à un phénomène de mode. La naissance de l'indiennage à Mulhouse se situe dans le contexte particulier de sa prohibition chez son royal voisin français. Depuis 1686, un arrêt du Conseil d'Etat du Roi interdit la vente de toiles de coton fabriquées aux Indes, ainsi que la fabrication de ces toiles par des manufactures du royaume. Le gouvernement français pense protéger la production textile lainière et éviter la fuite de capitaux vers l'étranger. L'implantation d'ateliers de fabrication a débuté à Marseille, en Angleterre et en Hollande dès les années 1670, s'est propagée ensuite vers Genève, Lausanne, Neuchâtel puis Berlin et Francfort, villes qui accueillent non seulement des indienneurs français après 1686 mais également des réfugiés protestants, victimes de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Le débat sur le lien entre essor de l'indiennage et religion réformée n'est donc pas clos.
- 25 Les toiles de coton imprimées connaissent un véritable phénomène de mode que la prohibition ne réussit pas à enrayer, favorisant ainsi une contrebande croissante. En octobre 1759, date de la levée de la prohibition française, les pays et villes qui ont encouragé l'installation d'ateliers d'indiennage, détiennent une avance technique et commerciale considérable. Les fabriques implantées à Mulhouse entre 1746 et 1759 bénéficient de ce contexte particulier ; leurs circuits de vente sont majoritairement dirigés vers la France, via les maisons de négoce lorraines et strasbourgeoises, situées hors des frontières douanières du royaume. L'essor des entreprises mulhousiennes est donc indissociable de leur activité de contrebande.
- 26 Les fondateurs de la première manufacture n'étant pas des spécialistes de l'indiennage, ils vont chercher directeur technique, ouvriers spécialisés et savoir-faire dans les fabriques du comté de Neuchâtel. Passée la période d'observation, les années 1752-1759 révèlent une accélération du processus de création d'entreprises, avec huit fabriques d'indiennes en 1759 mais également une dizaine de sociétés de filature et tissage de coton, qui se sont logiquement greffées sur l'activité d'indiennage, grosse consommatrice de tissus.
- 27 L'arrivée d'une nouvelle activité oblige les autorités gouvernementales à une adaptation constante de la législation : une taxe spécifique est appliquée au chiffre d'affaires des manufactures ; l'afflux d'ouvriers étrangers nécessite un encadrement strict. Les inévitables litiges entre fabricants et métiers traditionnels, provoqués le plus souvent par des conflits de compétence ou une pénurie de main-d'œuvre, nécessitent l'arbitrage du Conseil qui n'hésite pas, en juillet 1753, à lancer un débat de société sur le statut des manufactures. Décrété « art libre », l'indiennage peut évoluer hors des corporations ; le gouvernement affiche un esprit libéral novateur dans un cadre législatif et administratif

très rigide. Par ailleurs, en interdisant aux négociants devenus fabricants de cumuler leur ancien métier avec l'indiennage, le Conseil introduit une scission entre les deux activités.

- 28 L'augmentation rapide du nombre de manufactures amène le Conseil à créer une instance juridique, adaptée aux exigences du nouveau secteur économique : la Commission des fabriques est chargée de régler les conflits au sein des entreprises, près de 50 % concernant des réclamations d'ouvriers à l'encontre de leur employeur. Les désaccords sur les salaires représentent les plaintes les plus fréquentes. Le sous-effectif chronique des techniciens de l'indiennage, le débauchage intensif et le non-respect des contrats sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les manufacturiers.
- 29 Dans les années 1760, l'indiennage prolifère au cœur de la cité en occupant tout le bâti disponible ; notons qu'il y a seize entreprises en 1767. La croissance manufacturière agit comme un pôle d'attraction régional, intensifiant le mouvement migratoire de familles originaires de la Confédération helvétique, du comté de Montbéliard, de l'Empire germanique, d'Alsace, ayant en commun leur confession protestante. Le Conseil mulhousien fait recenser annuellement les étrangers logés dans la ville et salariés dans une fabrique ; en 1770, désignés par le terme de « classe », ils représentent au moins 25 % de la population totale (30 % en 1782) et s'entassent dans un habitat saturé, avec les problèmes sociaux que cela implique. En 1782, nous disposons de chiffres permettant de calculer le taux de mortalité : il avoisine 43 % chez les étrangers contre 34 % chez les bourgeois. Le nombre de décès d'enfants est 50 % plus élevé chez les ménages étrangers que dans les familles bourgeoises. Notons encore le nombre d'enfants par foyer : 2,35 en moyenne pour les familles étrangères, 2,05 pour les familles bourgeoises.
- 30 L'impression sur étoffes est une activité liée aux conditions climatiques : elle s'interrompt de novembre à mars, soumettant un grand nombre d'ouvriers non qualifiés au chômage hivernal. En juillet 1770, à la demande du Conseil, l'ensemble des fabricants s'accorde pour créer une caisse de prévoyance et de secours dans chaque entreprise, précédant ainsi d'un demi-siècle les premières caisses patronales françaises. En 1786, est instauré le billet d'assurance maladie, qui certifie la participation financière de l'employeur, en cas de prise en charge de l'ouvrier et sa famille, par l'hospice, pour maladie ou pauvreté. Une ébauche d'assistance existe donc bel et bien pour les ouvriers des manufactures mulhousiennes dans le dernier tiers du XVIII^e siècle.
- 31 Si le facteur humain s'avère un élément déterminant de l'expansion industrielle, dans les années 1760, le financement des entreprises l'est tout autant. Les inventaires de négociants mettent en corrélation patrimoine familial et investissements dans l'indiennage mais dès la création de la première fabrique en 1746 et jusqu'à la fin du siècle, la trésorerie municipale n'hésite pas à fournir une « aide au démarrage » à toutes les entreprises qui la sollicitent. A titre d'exemple, la manufacture pionnière reçoit 40 000 livres tournois entre décembre 1746 et janvier 1753.
- 32 Des prêts sont également consentis durant la période hivernale, notamment par la tribu des Tailleurs, lorsque les manufactures reconstituent leurs stocks de matières premières. La république de Mulhouse ne disposant pas d'organisme bancaire, les fabricants pourraient être tentés de chercher des capitaux à l'extérieur de la cité. L'interdiction faite aux sociétés en avril 1764, de prendre des associés ou des commanditaires étrangers, permet d'écarter la thèse maintes fois avancée du financement de l'industrie mulhousienne par les négociants de la ville de Bâle. Lorsque des créances baloises existent, elles sont d'ordre privé et représentent entre 3 et 13 % de l'actif des fabricants. L'interdiction des commandites étrangères n'est levée qu'en juillet 1795 ; des

circonstances politiques et économiques défavorables incitent alors les autorités mulhousiennes à accepter les capitaux extérieurs : le premier commanditaire sera bâlois.

- 33 En novembre 1768 est institué le registre des raisons sociales des maisons de commerce mulhousiennes ; y figurent logiquement les fabriques d'indiennes, considérées comme du négoce à grande échelle, dont les associés choisissent majoritairement la formule de la société en nom collectif. La première société en commandite apparaît en novembre 1772 et la première société de capitaux, en novembre 1787. Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, la société en commandite connaît un succès grandissant à Mulhouse, la demande de fonds d'une activité en pleine croissance justifiant une adaptation des moyens de financement mis en œuvre. De 1759 à 1789, le nombre d'entreprises d'indiennage est passé de 8 à 22, avec 55 raisons sociales différentes, symbolisant l'évolution des sociétés à travers les changements d'associés, les dissolutions et les faillites.
- 34 Les conséquences de l'essor industriel sont multiples : des activités connexes se greffent sur l'indiennage, telles la fabrication des toiles de coton ou celle de l'amidon. En 1788, on comptabilise 26 raisons sociales de fabricants de toiles de coton ; 95 % des toiles utilisées à Mulhouse dans l'impression sur étoffes sont d'origine alsacienne, les 5 % restants provenant du royaume de France ou la Compagnie française des Indes.
- 35 Le charbon fait son apparition en 1768, comme combustible pour les chaudières des manufactures, en remplacement du bois trop onéreux. En 1777, 18 entreprises sur les 19 existantes, sont intéressées par l'utilisation de la houille. Ce sont les mines de Ronchamp et Champagny (Haute-Saône actuelle) qui fournissent le dépôt municipal mulhousien.
- 36 L'usage de l'eau doit être réglementé : l'impression sur étoffes monopolise la rivière dite Steinbächlein, en raison des propriétés spécifiques de son eau, particulièrement appropriée aux lavages des tissus imprimés. Un cumul exceptionnel d'activité est accordé aux vigneron qui travaillent dans les manufactures ; les intérêts économiques liés au négoce du vin sont trop importants pour tolérer la disparition du métier de la vigne. Dès la fin des années 1760, tout l'immobilier disponible dans la ville est saturé : en avril 1775, le Conseil autorise l'expansion des bâtiments de fabriques hors des murs de la cité. Jusqu'à cette période les entreprises n'utilisent pas de bâti spécifique pour leurs ateliers d'impression. Le long bâtiment de fabrique appelé « barrette », apparaît donc vraisemblablement à Mulhouse, dans les deux dernières décennies du XVIII^e siècle.
- 37 Au début des années 1780, l'impression sur étoffes entre dans l'ère du capitalisme industriel : cette affirmation peut paraître anachronique. Tenter de définir le terme « capitalisme » au XVIII^e siècle, n'est pas chose aisée et renvoie inévitablement à la terminologie actuelle ; à propos de « capitalisme », Fernand Braudel souligne ceci : « il y a, qu'on le veuille ou non, même à l'époque préindustrielle, une activité économique qui évoque irrésistiblement le mot et qui n'en accepte aucun autre »². De quelle manière peut-on l'appliquer à l'impression sur étoffes de la petite république ?
- 38 L'accumulation des capitaux issus du négoce, justifiant la formation d'un capitalisme marchand, rejoint la notion de « patrimoine », telle qu'elle apparaît dans les inventaires des négociants. L'utilisation actuelle du terme « capital », suivant le sens qu'on accepte de lui donner, renvoie généralement aux deux grandes terminologies, libérale et marxiste ; la question se pose de la même manière pour le « capitalisme »³. Nous devons admettre que les débats le concernant sont loin d'être clos et qu'« une bonne raison de continuer à l'employer, c'est que personne, pas même les plus sévères de ses critiques, n'a proposé un meilleur terme pour le remplacer »⁴.

- 39 Voyons les éléments fondamentaux qui le définissent à l'heure actuelle⁵ :
- la propriété des moyens de production et d'échange est privée
 - les objets produits sont des marchandises qui seront vendues sur un marché
 - la finalité de la production est donc l'échange et non la consommation directe
 - chacun est libre d'acheter ou de vendre avec une recherche de profit maximal
 - la détention du capital est source de revenus
 - la force de travail est rémunérée : intervient ici la notion de salaire.
- 40 Nous pouvons affirmer que tous ces éléments existent à Mulhouse au XVIII^e siècle, avec la réussite manufacturière : le fabricant possède les moyens de production et dirige les échanges de son entreprise ; le marché des indiennes mulhousiennes dispose dès sa création de réseaux d'achat et de vente à l'échelle internationale (le royaume de France en priorité) ; chaque entreprise gère ses achats, ventes et profits librement (aucune intervention du Magistrat) ; les profits réalisés par la fabrique constituent une source de revenus pour les différents associés ; les ouvriers perçoivent un salaire (journalier, hebdomadaire, mensuel...) suivant le travail accompli.
- 41 En déclarant l'indiennage « art libre » en juillet 1753, les autorités gouvernementales de la petite république ont garanti la liberté d'entreprendre aux manufactures (thème cher aux libéraux). On peut même être tenté par l'anachronisme qui consiste à introduire la notion de « rapports de propriété » et « rapports de classes », puisque les moyens de production sont bel et bien détenus par un groupe d'individus (les fabricants) ; on assiste par ailleurs à la naissance d'une nouvelle « classe » sociale, celle des ouvriers, et la création d'un organe spécifique, la Commission des fabriques, qui règle majoritairement les litiges entre patrons et ouvriers.
- 42 Puisque nous admettons que la notion de capitalisme s'applique à l'impression sur étoffes, peut-on qualifier les fabricants d'indiennes mulhousiens de « capitalistes », terme en usage pour désigner ceux qui détiennent les richesses et les moyens de production ? La question demeure ouverte mais nous disposons cependant d'éléments de réponses favorables, grâce au vocabulaire employé dans un mémoire daté d'octobre 1785, non signé, qui présente au gouvernement français l'avantage d'une assimilation douanière des fabriques de Mulhouse avec celles d'Alsace⁶. Je cite : « *Ces manufactures n'ont d'existence et de succès qu'en raison des capitaux qui les alimentent, et si un quart seulement des capitalistes de Mülhausen se transportaient en Suisse, il s'en suivrait qu'au lieu de quarante mille Alsaciens que les manufactures de Mülhausen font vivre, elles n'en pourraient plus soutenir que trente mille, et que dix mille autres seraient sans Pain* ».
- 43 Les fils des indienneurs (25 sont formés dans la fabrique paternelle entre 1767 et 1785) sont devenus des chefs d'entreprise qui gèrent des hommes, des moyens de production, la diffusion des produits, les capitaux des différents associés et commanditaires, le tout dans un esprit de profit maximal pour leur société. Les années 1781-1783 constituent le point culminant de l'activité manufacturière mulhousienne, avec 1782 comme année record pour le chiffre d'affaires global des entreprises. La taxe appliquée aux ventes des manufactures représente, à cette date, 86 % des recettes commerciales de la ville. L'indiennage s'impose comme moteur économique pour la cité ; cette position de monopole est à double tranchant : dans un contexte de crise économique et politique, elle peut entraîner l'ensemble de l'économie régionale dans sa chute.
- 44 A partir de 1785, la croissance des manufactures est freinée par un contexte politique et économique défavorable, lié aux relations commerciales tendues entre France et

Angleterre. C'est pourtant à cette période que les imprimés mulhousiens partent à la conquête du marché européen : en 1790, l'entreprise Dollfus frères et C^{ie} négocie ses indiennes à Paris, Milan, Bruxelles, Francfort, Amsterdam, Manchester, Varsovie, Riga.

- 45 Si l'on souhaite établir un bilan de la production mulhousienne de toiles imprimées, les années 1786-1787 nous fournissent des données intéressantes, grâce au rapport de deux inspecteurs des manufactures d'Alsace. Les 900 tables des 22 fabriques mulhousiennes impriment près de 180 000 pièces de toiles blanches en 1786 et 1787 (tissus de coton étrangers non compris et évalués à 4 % en 1786 et 29 % en 1787). Cette production équivaut à plus de 181 km de tissus.
- 46 La crise de 1789 fait chuter le chiffre d'affaires global des entreprises mulhousiennes de 40 %. A partir de 1790, la petite république va chercher à obtenir un traité de commerce avec le roi de France : elle est accusée par le Conseil Général du Haut-Rhin récemment mis en place, de vouloir conserver son indépendance politique et économique tout en demandant son assimilation commerciale. Dès janvier 1791, les fabricants français font valoir les mêmes arguments que leurs homologues alsaciens. Le chantage économique s'accroît avec l'instauration d'un cordon douanier autour de Mulhouse en novembre 1792. Le blocus s'avère très contraignant en 1793 puis plus perméable dès 1794, avec l'importation de produits en provenance de la Confédération helvétique et de l'Empire germanique. En mars 1796, les députés de Mulhausen adressent encore un mémoire au gouvernement français pour tenter, sans succès, d'obtenir un traité de commerce selon des conditions qui lui garantiraient de conserver son indépendance politique.
- 47 En 1788, la ville comptait 23 manufactures d'impression sur étoffes ; en 1798, 14 entreprises ont réussi à se maintenir malgré six années de blocus plus ou moins perméable. En juillet 1795, le Conseil a autorisé les commandites étrangères afin d'injecter de nouveaux capitaux dans l'activité manufacturière. Le savoir-faire technique et la capacité de gestion acquis sur quatre décennies, permettent à la troisième génération d'entrepreneurs de maintenir la puissance industrielle de Mulhouse et de la transmettre à la France par le traité de Réunion de janvier 1798.
- 48 Selon Serge Chassagne, « l'indiennage attira des capitaux, mobilisa de la main-d'œuvre, fixa en France des techniciens étrangers et accrut les échanges. Ces facteurs positifs de développement ne doivent toutefois pas nous faire oublier qu'il s'agit là d'une industrie de biens de consommation et non de biens d'équipement. Ni par les moyens de production requis, ni par les biens produits, l'impression sur étoffes ne pouvait réellement constituer un moteur de l'industrialisation »⁷. L'enclave mulhousienne apparaît donc, selon toute vraisemblance, comme le cas particulier ou l'exception qui confirme la règle, puisque l'essor de l'indiennage tel qu'il se produit dans la petite république au milieu du XVIII^e siècle, constitue bel et bien l'élément déclencheur de l'industrialisation de la ville et de sa région.

NOTES

2. BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 1979, tome 2. Réédition Le Livre de Poche références, 1993, tome 2 : Les jeux de l'échange.
 3. BREMOND (Jeanine) et GELEDAN (Alain), *Dictionnaire économique et social*, Paris, Hatier, 1981.
 4. BRAUDEL (Fernand), *op. cit.*, page 277. Citation d'Andrew Schonfield : *Le Capitalisme d'aujourd'hui*, 1967.
 5. BREMOND (Jeanine) et GELEDAN (Alain), *op. cit.*, page 52.
 6. Renvoi à la cote XIIIIG, 30 aux AMM.
 7. CHASSAGNE (Serge), *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers (1752-1820)*, Paris, Klincksieck, 1971, page 354.
-

AUTEUR

ISABELLE URSCH-BERNIER

Chercheur au CRESAT, Université de Haute-Alsace